

Compte rendu du Conseil Municipal de Le Ribay

Séance du 23 MAI 2013

Le 23 mai 2013, à 18h30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

1°) AMENAGEMENT DE LA ROUTE NATIONALE 12

Le dossier de consultation

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a confié au Préfet de Région des Pays de la Loire, l'étude d'opportunité pour l'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères.

Au travers du dossier de consultation reçu en mairie le 06 mai 2013, les administrations et les acteurs locaux ont été appelés se prononcer sur :

- Les enjeux issus du diagnostic réalisé à l'échelle de l'itinéraire Fougères – Alençon et pour chacun des secteurs 1 à 3
- Les principes d'aménagements prévus dans le cadre des 3 scénarios
- Les scénarios à privilégier à l'échelle de la commune
- Les priorités d'intervention sur l'ensemble de l'itinéraire

Le conseil ne remet pas en cause les aménagements environnementaux décrits dans le scénario 1 mais s'est arrêté plus particulièrement sur les scénarios 2 et 3.

Le conseil privilégie la circulation des véhicules par l'agglomération mais souligne la nécessité de dévier le trafic de poids lourds venant de Charchigné, et arrivant sur la RN12, en plein milieu du bourg.

En effet, un nombre important de camions de la Fromagerie Besnier (Lactalis) ainsi que la création de d'autres activités sur la commune de Charchigné, viendront grossir l'accès à la RN 12 en plein cœur du village. Aussi le conseil propose que ce flot de circulation puisse être raccordé à un rond-point à la sortie du Ribay, vers Mayenne, en dehors de l'agglomération, afin d'éviter un point noir au centre du bourg. Et si le village venait, à l'avenir, à être dévié complètement, ce serait une amorce sur le scénario 3.

D'autre part, le conseil approuve la création d'un rond-point à l'entrée Est du Bourg, mais suggère de le déplacer un peu plus vers Javron. Sa position actuelle est trop proche de la première maison du bourg.

Concernant les priorités d'intervention des déviations à réaliser sur l'ensemble de la RN12 dans le département de la Mayenne, pour le conseil municipal, elles sont dans l'ordre suivant : Ernée, Pré-en-Pail, Mayenne.

2°) LOGEMENT LOCATIF 8 rue des Quatre-Vingts

Vu que le logement est actuellement libre de location, et conformément au budget primitif 2013, le conseil municipal accepte d'aliéner le pavillon sis 8, rue des Quatre-Vingts. Il fixe le prix à 95 000 € Net, et charge Me LEROUX-JOURDAN, notaire à Lassay d'établir l'acte correspondant. M. le Maire est chargé de contacter les organismes financiers pour prévoir le remboursement des emprunts liés à ce logement.

3°) Travaux La Laire – 1^{ère} phase

L'entreprise DUVAL-ROCTON est chargée d'effectuer des travaux pour résoudre le problème d'écoulement des eaux au lieudit La Laire (canalisations bouchées, fossés à curer....) Le montant des travaux s'élève à 5 986.44 € HT